



Le prix Défi prévention SST met en valeur la prévention des accidents de travail de l'avant, et ce, dans le cadre d'une saine compétition.

Le Prix se veut un exercice souple et simple qui vise à récompenser un chantier où il existe des dangers d'accidents graves et qui démontre que les acteurs en SST ont mis en place des mesures de sécurité qui contrôlent ou éliminent ces dangers à la source.

Il s'agit d'une façon de souligner les efforts des entrepreneurs en matière de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles sur les chantiers de construction de génie civil et voirie.



# PRIX DÉFI PRÉVENTION SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL 2020

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

Gestion d'un « danger d'accident grave » :

- Identifier les dangers présents au chantier et la mise en place des mesures préventives pour contrôler et éliminer les dangers graves avec la participation de la direction et des travailleurs;
- Mettre en valeur l'engagement et la participation de la direction, jusqu'aux travailleurs témoignant de la mesure mise en place;
- Ne pas être reconnu coupable d'une infraction en vertu de l'article 237 de la Loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST) dans les douze mois précédents la remise du Prix;
- Faire rayonner le projet SST tout en offrant la possibilité de transposer cette mesure sur d'autres chantiers ou d'autres domaines de la construction.

## MODALITÉS D'INSCRIPTION

- Remplissez le formulaire (word) disponible sur le site web de l'ACRGQTQ et retournez-le par courriel.
- Un de nos conseillers en santé et sécurité du travail vous contactera prochainement pour discuter de votre candidature. Vous pouvez aussi les rejoindre en composant le 418 529-2949 ou sans frais au 1 800 463-4672.
- Envoyez une large sélection de photographies et/ou d'images vidéo du chantier en candidature démontrant les mesures prises pour contrôler et éliminer les dangers. Le site d'envoi gratuit wetransfer.com vous est suggéré.

Les envois doivent être adressés à Line Parent : [lparent@acrgtq.qc.ca](mailto:lparent@acrgtq.qc.ca).

## PÉRIODE DE MISE EN CANDIDATURE

Une entreprise peut soumettre une seule candidature.

Le Prix, remis en collaboration avec l'ASP construction qui agit comme jury, est présenté dans le cadre du congrès annuel de l'ACRGQTQ, en janvier 2020.

La date limite pour proposer votre candidature est le 15 novembre 2019.